





Formaliser l'évaluation du contrat de ville est important,

- D'une part car c'est une obligation légale (la loi LAMY rend obligatoire l'évaluation du contrat de ville. Elle précise que « les contrats de ville fixent (...) les moyens d'ingénierie pour l'élaboration, la conduite et l'évaluation du contrat de ville, les indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus, (...) des indicateurs et éléments d'appréciation qualitative issus de l'observation locale. ».),
- D'autre part car cela est utile à l'amélioration de l'action publique, à l'ajustement du contrat de ville au plus proche des besoins du territoire, à la légitimation de la politique de la ville et à une bonne connaissance de la plus-value du contrat dans la réduction des inégalités territoriales.

Dans ce cadre, l'IREV accompagne actuellement plusieurs territoires à construire l'évaluation du contrat de ville. Des représentants de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Nord participent également à ce cycle de 4 jours. Le format « formation-action » permet d'articuler la théorie, les méthodes et les pratiques liées à l'évaluation. Cet atelier de qualification est animé par Pascale MARGUERETTAZ, consultante experte en évaluation des politiques publiques et politiques de cohésion sociale. A mi-chemin de l'atelier qui se terminera mi-janvier, **vous pouvez d'ores-et-déjà retrouver les éléments** (diaporama...) qui ont été diffusés en ligne dans notre rubrique [programme d'actions \(cliquez ici\)](#) [1].

Bonne lecture !

Type d'actualites: [Actu de l'IREV](#) [2]

Dates: Lundi 30 novembre 2015 - 01:00

Lieu: IREV

Thématiques: [Méthodologie](#) [3]

[Politique de la ville - DSU](#) [4]

Territoires : [Région Hauts de France](#) [5]

Publié le 30 novembre 2015

**URL de la source (modifié le 30/11/2015 - 11:40):** <https://irev.fr/actualites-0/le-cycle-de-qualification-sur-levaluation-du-contrat-de-ville-commence>

## Liens

- [1] <https://irev.fr/action/cycle-qualification-levaluation-contrat-ville>
- [2] <https://irev.fr/taxonomy/term/4314>
- [3] <https://irev.fr/taxonomy/term/3690>
- [4] <https://irev.fr/taxonomy/term/3692>
- [5] <https://irev.fr/region-hauts-de-france-1>